



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 AOÛT 2022

Affaire n° 12-20220827

Fourniture de matériels de restauration scolaire pour les cuisines centrales et satellites de la Mairie du Tampon

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 août 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 août 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 9
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi vingt-sept août à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Jack Gence par Liliane Abmon, Catherine Turpin par Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine par Charles Emile Gonthier, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Henri Fontaine, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absente : Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 12-20220827

Fourniture de matériels de restauration scolaire pour les cuisines centrales et satellites de la Mairie du Tampon

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres prise le 11 août 2022,
Vu le rapport n° 12-20220827 présenté au Conseil Municipal du 27 août 2022,

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé le 19 mai 2022 pour l'acquisition et la livraison de matériels de restauration scolaire :

LOT	DESIGNATION	DECOMPOSITION
1	Coutellerie	Couteau de cuisine- Lame de 8 cm
		Couteau de cuisine- Lame de 10 cm
		Couteau de cuisine- Lame de 15 cm
		Couperet de cuisine
		Fusil de cuisine
2	Ustensiles de cuisine	Cuillère à fente
		Fouet inox
		Cuillère de service
		Louche
		Pelle à omelette
		Spatule triangulaire
		Grappin à viande
		Écumoire inox – diamètre 20 cm
		Écumoire inox – diamètre 14 cm
		Passoire inox
3	Bac gastronorme inox GN1/1 + Couvercles	
4	Plateau self-service inox	
5	Chariot de séchage et housse de protection	
6	Bac à plonge	1 cuve
		2 cuves

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande d'une durée d'un an à compter de leur date de notification et reconductibles tacitement sans dépasser 4 ans d'exécution,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication aux Journaux Officiels (BOAMP/JOUE) et localement au journal le JIR,

Considérant que les dépenses sont financées sur fonds propres communaux et seront imputées au chapitre 21, compte 2188, dans la limite des crédits prévus au budget,

Considérant que le lot 4 a été déclaré infructueux, en l'absence d'offre recevable,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 27 août 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité,

Article 1 La passation des accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de matériels de restauration scolaire pour les cuisines centrales et satellites de la Mairie du Tampon :

LOT	DESIGNATION	DECOMPOSITION	TITULAIRE	MONTANT MAXIMUM ANNUEL HT
1	Coutellerie	Couteau de cuisine- Lame de 8 cm	ETS REUNION SERVICE DISTRIBUTION (RSD) 29 rue des Flamboyants - 97432 Ravine des Cabris Chef d'entreprise : M. H Fred ALANVERT	2 800.00
		Couteau de cuisine- Lame de 10 cm		
		Couteau de cuisine- Lame de 15 cm		
		Couperet de cuisine		
		Fusil de cuisine		

2	Ustensiles de cuisine	Cuillère à fente	SARL PROMONET PROMEDICAL PROTELEC 142, rue Stéphane Rebecca – BP 345 – 97452 SAINT PIERRE CEDEX Gérant : M. Nour LOCATE	9 600.00
		Fouet inox		
		Cuillère de service		
		Louche		
		Pelle à omelette		
		Spatule triangulaire		
		Grappin à viande		
		Écumoire inox – diamètre 20 cm		
		Écumoire inox – diamètre 14 cm		
		Passoire inox		
3	Bac gastronorme inox GN1/1 + couvercles		SARL MAGHO COMPAGNIE 97 PACK 18, ilot 3 – PAE La Mare 97438 SAINTE MARIE Gérant : M. J. Hugues HO THING FAT	7 300.00
5	Chariot de séchage et housse de protection		STARCO SAS 1, rue Stevenson – ZI N° 1 – BP 159 - 97824 LE PORT CEDEX Président : M. Michel REGIS	60 000.00
6	Bac à plonge	1 cuve	ETS REUNION SERVICE DISTRIBUTION (RSD) 29 rue des Flamboyants – 97432 RAVINE DES CABRIS Chef d'entreprise : M. H. Fred ALENVERT	7 500.00
		2 cuves		

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Laurence MONDON
2^{ème} Adjointe



Par délégation de fonction,

Jacquet HOARAU

1^{er} Adjoint

